



CHARTRE DU BENEVOLAT

BIENVENUE A L'AMISEP

« Vous rejoignez aujourd'hui l'Amisep en tant que bénévole. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre engagement et de votre solidarité. Cette charte du bénévolat a pour but de vous présenter l'association et la place des bénévoles au sein de l'Amisep. Je vous souhaite une bonne intégration parmi nous ».

Jean-Michel LE ROUX
Président AMISEP

SIÈGE SOCIAL AMISEP

1 rue du Médecin Général Robic – BP 69 – 56303 PONTIVY CEDEX

Site internet : www.amisep.fr

Tél : 02.97.25.94.00 – Fax : 02.97.25.94.01 – E-mail : secretariat.dg@amisep.fr

Siren : 415 012 475 – APE : 8790 B – Siret : 415 012 475 00208 – N° Formation AMISEP : 53560578056

Présentation de l'AMISEP :

L'Amisep propose un accompagnement qui s'appuie sur plus de 20 ans d'expérience : accueillir, former, accompagner, professionnaliser.

Elle souhaite partager cette expérience riche de rencontres, d'engagements, de travail autour de femmes et d'hommes différents mais réunis autour de valeurs communes.

Depuis ses débuts, l'Amisep favorise l'expérience de la solidarité entre bénévoles, salariés et bénéficiaires.

L'association continue de répondre aux politiques publiques et contribue, ainsi, à la construction d'une société plus solidaire et inclusive.

Un peu d'histoire...

En 1998, trois associations (La Providence de Pontivy, Accueil Amitié de Vannes et Terre d'Accueil du pays de Ploërmel) fusionnent et permettent la création de l'association Amisep.

Au fil des années, l'association s'est développée au travers de nouvelles fusions, la réponse à des appels à projet, la mise en œuvre de projets innovants...

Aujourd'hui, l'association est implantée sur trois départements bretons (le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor), plus de 4 000 personnes sont accompagnées par les salariés et par plus d'une centaine de bénévoles.

La diversité du public accompagné

L'Amisep se démarque par sa volonté d'accompagner une grande diversité des publics. Pour cela, elle est organisée en 6 pôles :

- Le Pôle ressources
- Le Pôle culture
- Le Pôle Orientation – Emploi – Formation
- Le Pôle Personnes en Situation de Handicap – Personnes Agées
- Le Pôle Précarité
- Le Pôle Asile - Réfugiés



SIÈGE SOCIAL AMISEP

1 rue du Médecin Général Robic – BP 69 – 56303 PONTIVY CEDEX

Site internet : www.amisep.fr

Tél : 02.97.25.94.00 – Fax : 02.97.25.94.01 – E-mail : secretariat.dg@amisep.fr

Siren : 415 012 475 – APE : 8790 B – Siret : 415 012 475 00208 – N° Formation AMISEP : 53560578056



Nos valeurs

➤ La solidarité par un accompagnement personnalisé

Respecter la personne dans sa singularité, l'accompagner en instaurant un climat de bienveillance, co-élaborer sa démarche d'insertion en lui permettant d'être actrice de son projet de vie, favoriser l'entraide mutuelle.

➤ L'exigence de la qualité

Par l'inscription dans une démarche continue de la qualité, par une démarche commune, continue et dynamisante, par la pluridisciplinarité, l'expérience et la compétence, par la qualité des prestations proposées.

➤ L'engagement collaboratif

En fédérant l'ensemble des acteurs de l'association, en impliquant les acteurs de la vie sociale dans les établissements et services, en développant des synergies partenariales, en innovant, en développant des réseaux locaux de solidarité.

Nos missions

- Concourir à une société inclusive
- Promouvoir la qualité de vie des personnes accompagnées et des accompagnants
- Développer un management participatif, responsabilisant et innovant
- Contribuer à une société eco-responsable

SIÈGE SOCIAL AMISEP

1 rue du Médecin Général Robic – BP 69 – 56303 PONTIVY CEDEX

Site internet : www.amisep.fr

Tél : 02.97.25.94.00 – Fax : 02.97.25.94.01 – E-mail : secretariat.dg@amisep.fr

Siren : 415 012 475 – APE : 8790 B – Siret : 415 012 475 00208 – N° Formation AMISEP : 53560578056

Etre bénévole à l'AMISEP :

Par votre action de bénévolat, vous contribuez à l'accompagnement des personnes. Vos actions s'inscrivent dans le respect des valeurs et des missions de l'association.

Aussi, une convention d'engagement réciproque contractualise ce lien entre l'association et le bénévole.

L'accueil d'un bénévole

Une rencontre préalable entre le bénévole et un responsable de l'établissement ou du service permet de :

- Se présenter mutuellement
- Présenter l'association, l'établissement/service
- Présenter la place et le rôle du bénévole
- Repérer les attentes et projections de la personne en tant que bénévole au sein de l'Amisep
- S'accorder sur les suites à donner au projet de bénévolat de la personne

Afin de faciliter l'intégration de la personne bénévole au sein de l'établissement/service, une visite des lieux est organisée. Des temps d'échanges avec les autres bénévoles et les professionnels sont favorisés.

La signature de la convention d'engagement réciproque officialise l'action de bénévolat. Une carte de bénévole est remise à l'intéressé.



SIÈGE SOCIAL AMISEP

1 rue du Médecin Général Robic – BP 69 – 56303 PONTIVY CEDEX

Site internet : www.amisep.fr

Tél : 02.97.25.94.00 – Fax : 02.97.25.94.01 – E-mail : secretariat.dg@amisep.fr

Siren : 415 012 475 – APE : 8790 B – Siret : 415 012 475 00208 – N° Formation AMISEP : 53560578056



L'action de bénévolat au sein de l'association

Etre bénévole consiste à **donner de son temps gratuitement** pour défendre une cause et/ou apporter son aide aux personnes accompagnées au sein de l'association. Chaque bénévole intervient **en fonction de ses disponibilités**.

Cette **action de solidarité** permet de **développer de nouvelles compétences** par l'expérience acquise mais aussi par la participation à des formations qui peuvent être proposées par l'association.

Aussi, le bénévolat peut être valorisé dans un Curriculum Vitae ou pour l'obtention d'un diplôme.

Compte tenu de la diversité des champs d'intervention de l'Amisep et des publics accompagnés, **les missions d'un bénévole** sont variables d'un établissement à un autre.

La convention d'engagement réciproque permet de définir les missions du bénévole, ses droits et ses devoirs ainsi que ceux de l'association envers l'intéressé.

L'action du bénévole s'inscrit dans **l'accompagnement global de la personne** en lien et en complémentarité avec celle des professionnels de terrain et sous la responsabilité du responsable de l'établissement / service.

Aussi, en tant qu'acteur de l'accompagnement de la personne, le bénévole peut être amené à participer à des réunions proposées par l'établissement / service.

Les responsables des sites et les professionnels restent **attentifs et à l'écoute des bénévoles** pour toutes questions en lien avec leur mission de bénévolat, tout au long de l'engagement de ce dernier.

SIÈGE SOCIAL AMISEP

1 rue du Médecin Général Robic – BP 69 – 56303 PONTIVY CEDEX

Site internet : www.amisep.fr

Tél : 02.97.25.94.00 – Fax : 02.97.25.94.01 – E-mail : secretariat.dg@amisep.fr

Siren : 415 012 475 – APE : 8790 B – Siret : 415 012 475 00208 – N° Formation AMISEP : 53560578056